Document généré le 21 avr. 2025 19:16

Cap-aux-Diamants
La revue d'histoire du Québec

Députés et patriotes

Gaston Deschênes

Numéro 30, été 1992

Un parlement se raconte : bicentenaire des institutions parlementaires

URI : https://id.erudit.org/iderudit/8054ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)
1923-0923 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Deschênes, G. (1992). Députés et patriotes. *Cap-aux-Diamants*, (30), 18–21.

Tous droits réservés © Les Éditions Cap-aux-Diamants inc., 1992

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

DÉPUTÉS ET PATRIOTES

Lors de la Rébellion de 1837-1838, plusieurs citoyens sont arrêtés. Parmi les «fauteurs de troubles», des députés! Certains seront déportés ou bannis et, quelques-uns, y laisseront leur vie...

par Gaston Deschênes*

Mortellement blessé à Saint-Denis, le 23 novembre 1837, le député de Vaudreuil, Ovide Perrault, meurt le lendemain. (Dessin de Henri Julien publié dans The Montreal Star, *28 septembre 1887).*

LES ÉVÉNEMENTS DE 1837-1838 FIGURENT PARMI LES épisodes les mieux connus de l'histoire du Québec même s'il demeure, un siècle et demi plus tard, de nombreux points obscurs – et combien de sujets de controverse! – dans les analyses des historiens. S'agit-il d'un phénomène dont les causes sont nationales, politiques, économiques ou sociales? Et, d'abord, comment expliquer des événements qu'on n'a pas réussi à identifier précisément: s'agit-il d'une révolte, d'une rébellion, d'une insurrection ou de troubles?

On se convainc facilement que les événements de 1837-1838 ont profondément marqué l'histoire parlementaire en soulignant simplement que le gouvernement britannique a pris prétexte de l'agitation qui régnait alors au Bas-Canada pour en suspendre la constitution, mettre fin au Parlement créé en vertu de l'*Acte constitutionnel* de 1791 et le remplacer par un conseil spécial nommé par le gouverneur. Mais qu'est-il advenu des parlementaires eux-mêmes?

On cherchera en vain, dans les études publiées jusqu'à ce jour, une analyse substantielle sur le rôle des parlementaires, députés et conseillers législatifs, durant les rébellions. De façon générale, les études sur les Patriotes font systématiquement abstraction de leur statut de parlementaires.

De la lutte parlementaire à la lutte armée

Les troubles qui débutent à l'automne 1837 se situent dans le prolongement direct des luttes parlementaires du premier tiers du XIX^e^ siècle. En 1792, les Canadiens avaient hérité d'institutions parlementaires sans parlementarisme. La Constitution de 1791 avait institué un Parlement composé de deux chambres, dont une assemblée législative élue fort démocratiquement, pour l'époque, mais cette assemblée manquait dramatiquement de pouvoir. Les lois qu'elle adoptait pouvaient être désavouées par le gouverneur, ou par Londres, quand elles ne bloquaient pas au Conseil législatif dont les membres ne prêtaient allégeance qu'au gouverneur. Ce dernier exerçait le pouvoir exécutif avec un Conseil exécutif dont il nommait les

membres sans égard à leur représentativité alors qu'un vrai gouvernement démocratique aurait été issu de la majorité élue. Enfin, les dépenses échappaient en bonne partie au contrôle des élus.

Cette question des «subsides» domine les débats parlementaires au cours des deux décennies qui précèdent 1837. Les députés du Parti canadien, Papineau en tête, réclament sur tous les tons le pouvoir de contrôler les dépenses publiques mais la réponse tombe sèchement en avril 1837: non seulement refuse-t-on ce pouvoir, et toutes les autres réformes réclamées, mais Londres autorise même le gouverneur à puiser dans le trésor public sans autorisation des élus.

Les Patriotes réagissent à cette nouvelle de diverses façons: campagne d'assemblées populaires, boycottage des produits importés, refus d'étudier la législation en l'absence de réformes. Progressivement, les esprits s'échauffent. Le 23 octobre, à Saint-Charles, l'assemblée des six comtés met en évidence les propos extrémistes des éléments radicaux, dont l'ex-député de William-Henry (Sorel), Wolfred Nelson et le docteur Côté, député de L'Acadie, qui prêchent le recours aux armes.

Les anglophones saccagent

Le 6 novembre, deux groupes rivaux, le Doric Club et les Fils de la Liberté s'affrontent à Montréal. Vainqueur, le groupe anglophone saccage l'imprimerie du docteur O'Callaghan, député de Yamaska, et menace la maison du président de la Chambre et député de Montréal-Ouest, Louis-Joseph Papineau. À partir de là, les événements se précipitent. Le gouverneur Gosford prépare des mandats d'arrêt contre 26 des principaux chefs patriotes – tous accusés de haute trahison – dont Papineau et O'Callaghan, qui ont déjà fui Montréal, imités ensuite par les députés Duvernay, de Lachenaie, Rodier, de L'Assomption, et Perrault, de Vaudreuil. Les premières arrestations ont lieu à Québec, le 15 novembre: le député de Bellechasse, Augustin-Norbert Morin, passe quelques jours à l'ombre, accusé de sédition malgré la modération de ses positions. Le député de Chambly, Louis-Michel Viger, subit le même sort le 17, mais il ne reprendra sa liberté qu'en août 1838.

Il n'y a pourtant encore qu'une insurrection appréhendée, à peine un incident survenu le 10 novembre, à Saint-Athanase où des Patriotes menés par Davignon et Demaray menaçaient un peloton de cavalerie. Arrêtés le 16, ces deux Patriotes sont libérés par leurs amis le lendemain. Le bal commence, selon le mot de T.S. Brown. L'armée se dirige vers Saint-Charles et les vrais batailles s'engagent.

Arrêté le 18 novembre 1837, le député de Chambly, Louis-Michel Viger ne retrouve sa liberté qu'en août 1838. À l'automne de la même année il est à nouveau incarcéré pendant une quarantaine de jours.
(Dessin de J.-J. Girouard, 1837. Archives nationales du Canada. C.18451).

Combattant à Saint-Charles, le député de Verchères, Pierre Amiot, est incarcéré du 8 décembre 1837 au 8 juillet 1838. Il meurt, le 31 janvier 1839, des suites de son emprisonnement.
(Dessin de J.-J. Girouard, 1837. Archives nationales du Canada. C.18431).

Plusieurs députés participent directement aux combats. À Saint-Denis, sous la direction de Wolfred Nelson, on retrouve Jacques Dorion, député de Richelieu, et Ovide Perrault, député de Vaudreuil, qui sera tué au combat. À Saint-Charles, outre Rodier et le docteur Côté, on compte Pierre Amiot, député de Verchères, Thomas Boutillier, député de Saint-Hyacinthe, ainsi que Louis Brodeur, ex-député de Richelieu. À Moore's Corner, à nouveau Duvernay et Rodier; à Saint-Eustache, André-Benjamin Papineau, député de Terrebonne, et Jean-Joseph Girouard, député de Deux-Montagnes, ne sont pas loin de la scène.

Ancien député de Kent, conseiller législatif au moment de la suspension de la Constitution, Denis-Benjamin Viger a été mis en prison, le 4 novembre 1838, et libéré, sans procès, le 16 mai 1840, après plus de 18 mois de détention, un record chez les Patriotes.
(Dessin de J.-J. Girouard, 1838. Archives nationales du Canada. C.18457).

Un vent de répression

Après la victoire de Saint-Denis, les Patriotes ne connaissent que l'échec, suivi de la répression. Plusieurs se réfugient aux États-Unis, dont une dizaine de députés. À la fin de novembre, la tête de plusieurs députés est mise à prix. En décembre, les arrestations se multiplient: une douzaine de députés vont rejoindre leur collègue Viger et des centaines d'autres Patriotes: Côme-Séraphin Cherrier, député de Montréal, Jacques Dorion, Louis Lacoste, député de Chambly, Pierre Amiot, William Henry Scott, député de Deux-Montagnes, Jean-Joseph Girouard, André-Benjamin Papineau, Joseph-Toussaint Drolet, député de Verchères, Ephraïm Knight, député de Missisquoi, Jean-Baptiste Hébert et Jean-Baptiste Proulx, députés de Nicolet, André Jobin, député de Montréal, sans compter les ex-députés Wolfred Nelson et Jean-Olivier Arcand (Hampshire).

Pris dans la spirale révolutionnaire, les modérés n'ont aucune influence sur les événements. Le 19 novembre, le député de Terrebonne, Louis-Hippolyte La Fontaine, demande au gouverneur de convoquer le Parlement. Il cherche ensuite à le voir à Québec. En décembre, il signe une pétition avec 13 collègues députés, dont Augustin-Norbert Morin. Devant le refus du gouverneur, il n'a pas d'autre choix que de passer aux États-Unis, puis en Angleterre, tandis que Morin se cache dans son comté.

Loin de se voir convoqué, le Parlement est plutôt suspendu en mars 1838. Un nouveau gouverneur, lord Durham, s'amène. Le 28 juin, il annonce l'amnistie des Patriotes, sauf les plus compromis, dont 16 réfugiés aux États-Unis, qui sont les derniers bannis, et huit autres qui seront déportés. La liste des réfugiés comprend les députés Papineau, Côté, O'Callaghan, Rodier et Duvernay, ainsi que Robert Nelson, député de Montréal-Ouest, frère de Wolfred, qui est parmi les déportés.

L'amnistie permet donc le retour au pays de plusieurs exilés «volontaires», dont les deux députés de Saint-Hyacinthe, Louis Raynauld dit Blanchard et Thomas Boutillier. Huit membres du Parlement suspendu en mars – les autres ayant été libérés précédemment – sortent de leur prison. Certains sont mal en point: les deux députés de Verchères, Amiot et Drolet, mourront quelques mois plus tard des suites de leur emprisonnement.

1838

Les événements de 1838 auront moins d'impact sur les parlementaires dont la plupart des chefs les plus influents ont été neutralisés, bannis, déportés ou simplement intimidés par la répression du premier soulèvement.

La seconde rébellion s'organise aux États-Unis autour de deux membres du dernier Parlement, Robert Nelson et Cyrille Côté. Le soulèvement est prévu pour le mois de novembre. Les Patriotes doivent se regrouper, dans la nuit du 3 au 4 novembre, dans plusieurs camps dont Napierville, avec Nelson et Côté, et Châteauguay, sous la direction du député de Laprairie, Joseph-Narcisse Cardinal.

Mal organisée et mal dirigée, l'opération échoue en quelques jours. Dès le 4 novembre, le gouverneur Colborne proclame la loi martiale et commence à remplir les prisons. Il fait notamment arrêter plusieurs membres du dernier Parlement dont Louis-Michel Viger, Jean-Joseph Girouard et Thomas Boutillier – tous trois pour une seconde fois – , La Fontaine, Edward Barnard, député de Trois-Rivières, et le conseiller

législatif Denis-Benjamin Viger. Ils seront tous relâchés quelques semaines plus tard, sauf le conseiller Viger qui demeurera en prison jusqu'en mai 1840, espérant vainement un procès. Le député de Saguenay, Charles Drolet, est aussi arrêté pour avoir fait évader des Patriotes du Haut-Canada emprisonnés à Québec, mais il s'esquive et se réfugie aux États-Unis.

Le 9 novembre, les Patriotes sont défaits à Odelltown. Nelson et Côté se réfugient aux États-Unis. Déjà, leur collègue Cardinal a été capturé par les Iroquois de Caughnawaga et livré aux autorités. Traduit devant la cour martiale, il est condamné à mort le 14 décembre et pendu le 21 décembre 1838.

À l'automne 1837, la «Chambre d'assemblée» du Bas-Canada comptait 90 députés. De ce nombre, au moins 28 ont subi les conséquences de leur engagement politique, sans compter ceux qui ont dû se cacher momentanément. Au total, pour les deux rébellions, il y a eu deux morts, dix exilés, seize prisonniers. En outre, un conseiller législatif et deux ex-députés ont visité les cachots; l'un de ces derniers a été déporté.

Les peines d'emprisonnement varient de quelques jours à dix-huit mois. Certains, comme Nelson, Côté et O'Callaghan, finiront leurs jours aux États-Unis. Les autres exilés sont revenus au début des années 1840, le dernier à rentrer, en 1845, étant Louis-Joseph Papineau. C'est pour eux qu'Antoine Gérin-Lajoie a composé *Un Canadien errant*. ✤

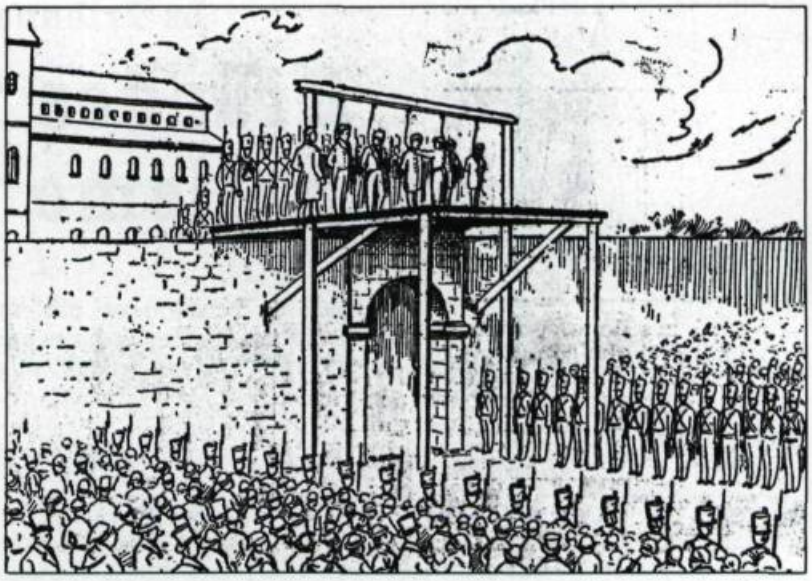

Douze patriotes, dont Joseph-Narcisse Cardinal, député de Laprairie dans le Parlement, suspendu en mars 1837, ont été exécutés durant l'hiver 1838-1839. (Archives nationales du Canada. C.20295).

**Historien, chef du Service de la recherche à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*

Exposition permanente
sur la vie et l'oeuvre du fondateur.
Expositions temporaires:
Été 1993 «De Westminster à Québec»

LA MAISON ALPHONSE-DESJARDINS

Témoin de la vie d'un illustre Québécois

8, rue du Mont-Marie, Lévis, Québec

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi
10h00 à 12h00
13h00 à 16h30

Samedi et dimanche
12h00 à 17h00

Pour réservation
(418) 835-2090
ou 1-800-463-4810
(poste 2090)

Martin Beaulieu
graphiste

360, boul. Charest Est, bureau 207
Québec (Québec) G1K 3H4
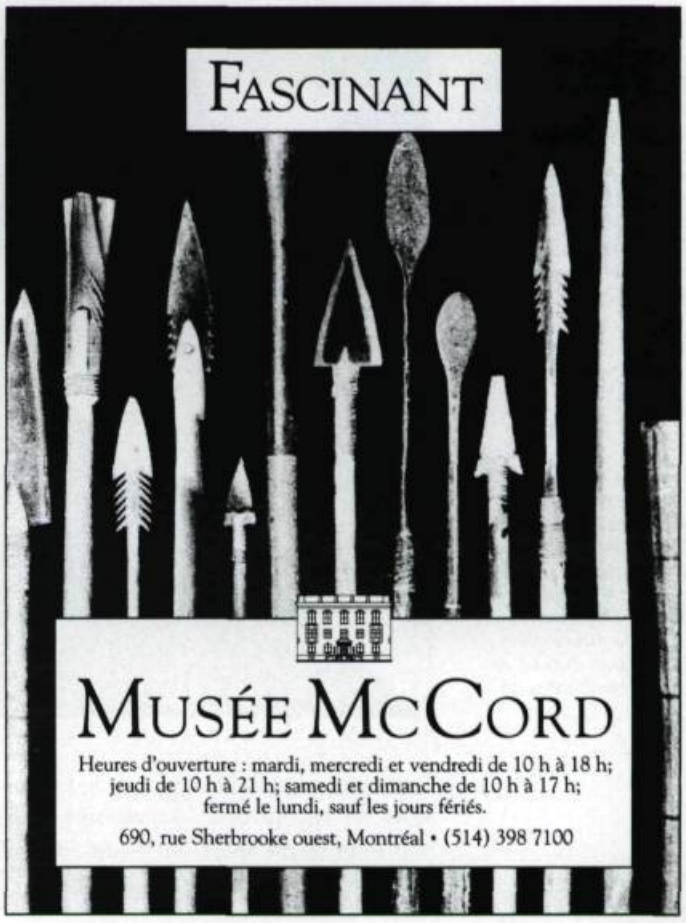
(418) 641-0725